



Conseil économique et social

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
5 février 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

Débat consacré aux activités opérationnelles

Compte rendu analytique de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 juillet 2012, à 10 heures

Président : M. Percaya (Vice-Président) (Indonésie)

Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-41751 (F)



Merçi de recycler 



*En l'absence de M. Koterec (Slovaquie),
M. Percaya (Indonésie), Vice-Président,
prend la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

**Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service de la coopération
internationale pour le développement**

**a) Suite donnée aux recommandations de politique
générale de l'Assemblée générale et du Conseil**
(E/2012/79-A/67/93 et E/2012/80-A/67/94)

**b) Rapports des Conseils d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population,
du Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets, du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance,
de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité
des sexes et l'autonomisation des femmes
et du Programme alimentaire mondial**
(E/2011/35, E/2012/5, E/2012/6, E/2012/14,
E/2012/34 (Part I)/Add.1-E/ICEF/2012/7 (Part I)/
Add.1, E/2012/34 (Part II)-E/ICEF/2012/7 (Part II),
E/2012/34/Rev.1-E/ICEF/2012/7/Rev.1, E/2012/36
et E/2012/L.7)

1. **Le Président**, ouvrant le débat consacré aux activités opérationnelles, rappelle que, lors de la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), la communauté internationale a réaffirmé son engagement en faveur d'un avenir fondé sur le développement durable et a demandé au Conseil de contribuer à concrétiser cette vision, en intégrant de façon équilibrée les dimensions économique, sociale et environnementale. Les conclusions de la Conférence Rio +20 impriment donc un nouvel élan important, dans les pays de programme, aux activités futures du système des Nations Unies en faveur du développement. Le débat sera en outre une occasion primordiale, pour les États Membres, de se concerter sur les questions fondamentales qui seront probablement examinées durant les prochains travaux relatifs à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le cadre de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Les deux rapports du Secrétaire général sur l'examen quadriennal

(E/2012/79-A/67/93 et E/2012/80-A/67/94) présentent les conclusions des principales études analytiques menées par le Département des affaires économiques et sociales.

2. **M. Al-Nasser** (Qatar) (Président de l'Assemblée générale) dit que le débat consacré aux activités opérationnelles de 2012 dressera le bilan des progrès accomplis et des difficultés rencontrées au cours de l'exécution des mandats établis par la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet de 2007 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il sera également l'occasion pour le Conseil de se tourner vers l'avenir. L'examen quadriennal marque le début d'un cycle au cours duquel le mandat et le plan-cadre du système des Nations Unies pour le développement seront définis pour la période 2013-2016 et au-delà. Il ressort des enquêtes menées auprès des parties prenantes préalablement à l'examen que ce système est plus pertinent et cohérent qu'il ne l'était en 2007, et que les progrès constituent un tremplin favorable à la réalisation d'efforts plus ambitieux visant à le renforcer dans les années à venir. Les débats du Conseil prépareront le terrain en vue des prochaines négociations relatives à l'examen, qui stimuleront la capacité du système de répondre aux défis mondiaux, aussi bien actuels qu'émergents.

3. En sa qualité de Président de l'Assemblée générale, l'orateur a choisi le « développement durable et la prospérité mondiale » comme l'un des quatre volets de sa conception des activités de l'Assemblée, et s'est engagé à contribuer à l'établissement d'un partenariat mondial unifié privilégiant les besoins des plus vulnérables. Les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies jouent un rôle prépondérant dans ces efforts, aussi bien en tant que symbole qu'en tant que manifestation concrète d'un partenariat pour un avenir meilleur.

4. En coopération avec la Fondation Friedrich Ebert et le Département des affaires économiques et sociales, l'orateur a organisé une série de trois séminaires consacrés à l'examen quadriennal. Plusieurs questions étaient au cœur des débats. Premièrement, les nouveaux centres de dynamisme économique et les avancées technologiques transforment le paysage du développement à l'échelle mondiale. En conséquence, le Conseil doit réévaluer l'efficacité de son approche en matière de coopération pour le développement, et examiner de quelle façon les activités du système des

Nations Unies pour le développement pourraient évoluer afin de rester efficaces et en phase avec les besoins et les situations des pays. Deuxièmement, du fait de la nature changeante des défis mondiaux, les solutions nécessiteront de plus en plus la mise en œuvre d'initiatives collectives et de nouvelles formes de partenariat. L'orateur souhaite que la société civile et le secteur privé collaborent étroitement et harmonieusement dans le cadre d'une coopération multilatérale et bilatérale pour le développement. Troisièmement, la question de la masse critique des ressources de base nécessaires aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies demande à être examinée et résolue en priorité; le déséquilibre actuel entre contributions aux ressources de base et contributions aux autres ressources compromet les capacités, l'indépendance, les partenariats et la réalisation de ces activités.

5. Quatrièmement, il convient de reconnaître que la cohérence et l'intégration des activités opérationnelles de développement des Nations Unies se sont nettement améliorées grâce, notamment, au réseau des coordonnateurs résidents, aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), à l'approche pilote « Unis dans l'action » et au concept de mission intégrée, et de s'appuyer sur ces progrès lors du prochain examen. La fourniture de services administratifs de grande qualité et d'un bon rapport coût-efficacité est un autre domaine qui devrait connaître des améliorations au cours des quatre prochaines années. Enfin, la définition d'objectifs de développement durable, qui s'appuie sur l'expérience du cadre délimité par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nécessitera une intégration accrue des piliers fondamentaux de l'ONU, que sont le développement, la sécurité et l'assistance humanitaire. Pour ce faire, il est essentiel d'instaurer des mécanismes efficaces de responsabilisation horizontale en vue des évaluations communes des résultats, menées par les entités des Nations Unies. Le succès de l'examen quadriennal dépendra dans une certaine mesure des progrès accomplis, en particulier dans les pays, au chapitre du renforcement de la responsabilité horizontale dans le cadre des activités du système des Nations Unies pour le développement.

6. L'examen est un exercice opportun qui permet une réflexion prospective sur le repositionnement stratégique à long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le paysage du

développement. La résolution que l'Assemblée générale adoptera à l'issue de l'examen aura des conséquences directes sur les activités courantes du système des Nations Unies, et orientera les plans stratégiques de plus de 30 entités, soit près des deux tiers de l'ensemble des activités du système des Nations Unies. Au cours des prochains mois, les États Membres auront la possibilité de façonner l'avenir du système des Nations Unies pour le développement et de bâtir un héritage durable pour l'Organisation. L'orateur ne doute pas que le débat aboutira à des recommandations prospectives en vue des négociations relatives à l'examen quadriennal.

7. **M. Sha** Zukang (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que le débat est une excellente occasion de dresser le bilan des progrès accomplis pour les besoins de l'examen quadriennal. Son département a reçu pour mandats d'appuyer le processus en question en livrant une analyse objective fondée sur des observations factuelles, grâce à un processus consultatif efficace. Les deux rapports inscrits à l'ordre du jour s'appuient sur des enquêtes mondiales, des consultations auprès des parties prenantes, des rapports de mission dans les pays et des études analytiques des pays.

8. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2012/79-A/67/93) indique que la cohérence du système des Nations Unies pour le développement s'est noblement renforcée depuis l'examen mené en 2007. Selon les gouvernements des pays de programme, l'appui fourni dans les pays par le système des Nations Unies pour le développement donne de meilleurs résultats que celui des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux. Il faut néanmoins poursuivre la réflexion sur le repositionnement stratégique à long terme du système au service de la coopération pour le développement qui aura des incidences sur l'alignement des fonctions, du financement, des capacités, des partenariats, des arrangements opérationnels et de la gouvernance. Le rapport souligne en outre que le système devra renforcer sa capacité d'unité d'action s'il veut relever les défis mondiaux et nationaux, tels que ceux ayant trait au développement durable.

9. Le système des Nations Unies pour le développement dépend au premier chef de trois mécanismes de coordination essentiels, à savoir le

système des coordonnateurs résidents, le PNUAD et les modalités de fonctionnement communes à l'échelle nationale. Le système des coordonnateurs résidents est un moteur déterminant de la cohérence à l'échelle nationale, malgré des résultats inégaux enregistrés depuis longtemps dans les pays de programme dont les résultats des sondages indiquent qu'ils sont très favorables au renforcement du rôle de coordination, indispensable si l'on décide de renforcer la responsabilité horizontale à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.

10. Si les gouvernements des pays de programme voient généralement le PNUAD d'un œil plus favorable que les membres des équipes de pays des Nations Unies et le considèrent comme essentiel à la promotion de la cohérence, ils ont toutefois clairement indiqué qu'il doit être renforcé et que la cohérence doit être la règle au stade de l'exécution. Les gouvernements concernés se prononcent également en faveur d'une simplification et d'une harmonisation sensibles des processus et des instruments de programmation. Si le dernier examen a montré que l'harmonisation des modalités de fonctionnement, à l'échelle nationale, s'était quelque peu améliorée, il convient néanmoins de mettre davantage en évidence les gains d'efficacité et les économies durables. Le Secrétaire général a fait valoir que la plus grande priorité serait donnée à la réalisation de nouveaux progrès dans ce domaine (lors du prochain examen).

11. Il est établi dans le rapport que les attentes des gouvernements des pays de programme ont souvent été déçues par le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux, et qu'il importe de renforcer dans les pays l'évaluation indépendante, à l'échelle du système, des activités opérationnelles des Nations Unies afin d'encourager la cohérence et la responsabilité. Bien que les courbes à long terme de l'aide publique au développement des Nations Unies aient été favorables, la croissance concerne presque uniquement les contributions aux ressources autres que les ressources de base, qui sont généralement très fragmentées. La part des ressources de base allouée aux dépenses d'appui et de gestion des activités financées au moyen des autres ressources continue de décroître; la charge est très inégalement répartie entre les donateurs et la prévisibilité des ressources ne s'est pas améliorée depuis l'examen

effectué en 2007. Ce décalage considérable que l'on constate depuis 15 ans dans la courbe de croissance des contributions aux ressources de base et autres ressources constitue l'un des principaux défis auxquels doit faire face le système des Nations Unies pour le développement. Non seulement cela rend difficiles l'exécution des mandats intergouvernementaux et l'affectation de capacités suffisantes aux programmes de base sur le terrain, mais encore cela porte atteinte à la neutralité de l'Organisation dans le domaine de la coopération pour le développement.

12. Enfin, l'orateur fait observer que les États Membres apprécient les améliorations apportées aux statistiques, aux analyses et aux rapports relatifs au financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

13. *Une table ronde est organisée sur le thème « Points de vue des pays de programme : dialogue avec les représentants des pays de programme sur les progrès en termes de pertinence, d'efficacité et d'efficience accrues du système des Nations Unies pour le développement depuis l'examen complet mené par l'Assemblée générale en 2007 », sous la présidence de M. Percaya (Indonésie), Vice-Président du Conseil, Astrid Helle Ajamay (Directrice générale adjointe du Ministère norvégien des affaires étrangères) en étant la modératrice. Celle-ci présente les intervenants : Viviana Caro (Ministre de la planification et du développement de l'État plurinational de Bolivie); Isa Tuwaijri (Ministre du plan de la Libye); Julio Raudales (Ministre du plan et de la coopération internationale du Honduras); Somchit Inthamith (Vice-Ministre du plan et de l'investissement de la République démocratique populaire lao); et Admasu Gedamu (Directeur de la Direction des institutions des Nations Unies et de la coopération économique régionale du Ministère des finances et du développement économique de l'Éthiopie). Les intervenants font des exposés et un débat interactif s'ensuit, auquel prennent part les représentants du Bangladesh, du Mexique, de la Fédération de Russie, de Cuba, de l'Indonésie, de la France, des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, ainsi que les observateurs de l'Albanie, de la Suède et de l'Algérie. Les intervenants répondent aux questions et aux observations, et la modératrice et le Président font les observations finales.*

La séance est levée à 12 h 50.